

Tarifs des centres de loisirs : du simple au triple dans l'agglo

■ Envoyer son enfant en centre de loisirs ne coûte pas le même prix aux familles de l'agglo, selon la commune. Quotient familial, calcul mairie, abattement : chacune son style et son prix.

Jouer à la « balle au prisonnier », fabriquer un pot à crayons en pâte à sel ou faire du sport en centre de loisirs coûte plus ou moins cher suivant qu'on est un enfant orléanais ou pryvatain, saranais ou cacienn, olivetain ou abraisien. Si le prix dépend du quotient familial de la CAF (caisse d'allocations familiales), qui est calculé en fonction des revenus du nombre de parts fiscales du foyer, il diffère également selon les communes.

Pourquoi ? Il n'y a pas vraiment de règles, le tarif peut aller du simple au triple, voire bien plus dans certains cas, simplement en fonction de la politique sociale et familiale menée par la ville. En effet, la journée en centre de loisirs peut varier, pour une même famille modeste, de 1,50 euro à 10,01 euros.

« Plein pot » pour les hors-commune

Après un tour d'horizon des centres aérés des vingt-deux communes de l'agglo (voir encadrés), il apparaît que celles qui affichent les tarifs les plus élevés — Orléans, Olivet et Marigny-les-Usages — sont politiquement à droite et celles qui pratiquent les prix les



Au mois de juillet, près de 600 enfants d'Orléans ont fréquenté les six centres de loisirs gérés par la municipalité.

plus bas — Ingré, Saint-Jean-de-la-Ruelle et Fleury-les-Aubrais — sont, quant à elles, de gauche ou « sans étiquette ». Probat ? Pas forcément. Patricia Charles, de la direction de l'éducation à la mairie d'Orléans, affirme que « la politique tarifaire est la même aujourd'hui que celle pratiquée du temps du précédent maire, Jean-Pierre Sueur (PS). Il

faut savoir qu'une journée en centre de loisirs revient à 35 euros à la ville. »

Exception qui confirme la règle, la municipalité socialiste de Saint-Jean-de-Braye affiche des tarifs parmi les plus élevés. Et pour compliquer le tout, certaines communes, à l'instar de Fleury-les-Aubrais ou d'Ingré, pratiquent leur propre politique tarifaire, ce qu'el-

les appellent « le calcul mairie » qui tient compte d'un quotient familial « mairie » et non « CAF ». Cette disparité des prix selon les structures, Patricia Charles l'explique aussi « par la diversité des activités et des services proposés. À Orléans, par exemple, on met à la disposition des familles un système de ramassage en bus pour déposer les enfants dans

les centres puisque la mairie en a une structure à La Source, deux à Saint-Pryvé et une à Saint-Jean-le-Blanc. » Inutile, pour autant, de choisir le centre de loisirs le moins cher de l'agglo pour y inscrire son enfant puisque les prix ne sont valables que pour les habitants de la commune. Pour les autres, « c'est plein pot » !

Laurène Rouillon.